



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

| COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 6 mai 2022

Plan d'urgence visant à réduire les délais de délivrance des passeports et des cartes nationales d'identité déclinaison dans le département des Bouches-du-Rhône

Le 4 mai 2022, le ministre de l'Intérieur et la ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur, chargée de la citoyenneté, ont présenté un plan d'urgence visant à améliorer les délais de délivrance des passeports et des cartes nationales d'identité.

Depuis la fin de l'année 2021 dans le département, les demandes de nouveaux titres ou de renouvellement de ceux-ci ont connu une hausse inédite, de plus de 60 %, par rapport au 1^{er} trimestre 2021. Cela a conduit à une sollicitation sans précédent des 32 communes chargées d'enregistrer les demandes, et à une dégradation des délais de prise de rendez-vous.

Face à cette situation, ce mardi 3 mai, le préfet des Bouches-du-Rhône a réuni l'ensemble des communes équipées de dispositifs de recueil afin de présenter les mesures mises en œuvre au niveau national et définir une stratégie locale devant permettre une réduction significative des délais. Outre l'extension des plages horaires et le raccourcissement de la durée des rendez-vous, l'octroi de dispositifs de recueils supplémentaires est dès à présent à l'étude dans plusieurs communes.

En outre, pour ce qui concerne l'instruction des dossiers, effectuée par les Centres d'Expertise de ressources et des titres (CERT), une fois les demandes enregistrées en mairie, le ministère de l'Intérieur a renforcé les personnels dédiés à cette mission en recrutant 160 nouveaux agents depuis le début de l'année 2022, soit une hausse de 30 % des effectifs.

L'action commune et massive des services de l'État et des mairies doit nous permettre de réduire les délais de délivrance des titres d'identité.

Retrouver le communiqué de presse du Ministère de l'Intérieur en [cliquant ici](#).

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr





Les bons réflexes à adopter et informations utiles

- ✓ Le recours à la [pré-demande en ligne](#) sur le site internet de l'Agence nationale des titres sécurisés est vivement encouragé ;
- ✓ Reporter les demandes non urgentes liées à une modification du titre d'identité et de voyage (changement d'adresse ou d'état civil) et éviter les réservations multiples pour une même demande ;
- ✓ Les cartes nationales d'identité et les passeports expirés depuis moins de 5 ans seront valides pour les candidats, élèves et étudiants, aux prochains examens ainsi que pour l'inscription au permis de conduire dans les auto-écoles ;
- ✓ Les demandes les plus urgentes (raisons professionnelles ou pour les Français qui ne disposent d'aucune pièce d'identité, en cas de vol ou perte du titre, départ à l'étranger imprévisible pour des raisons familiales ou de santé) seront prioritaires.

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

